



Financé par
l'Union Européenne



IDMAJE إدماج

Projet d'Assistance Technique à la Délégation Générale à l'Administration
Pénitentiaire et à la Réinsertion - Bulletin annuel

N° 1 • juin 2020



Dossier : 149 réunions, 19 visites
aux établissements pénitentiaires
et 6 rapports validés :

L'Assistance Technique en vitesse de croisière

GRAND ENTRETIEN :
Nassiba FASSI FIHRI

“Nous faisons en sorte d'aiguiller les
demandes de partenariat afin qu'elles
s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie”

REGARDS DES EXPERTS :
Pascal DÉCARPES

“l'évaluation-diagnostic est un processus essentiel,
complexe et pluriel qui doit être effectué dès le début
et régulièrement durant la période d'incarcération”



Nassiba FASSI FIHRI

Cheffe de division de la coopération et du partenariat à la DGAPR

IDMAJE, un pont de dialogue et d'échange entre les différents acteurs concernés par la question de la réinsertion

Le processus d'identification et de formulation du programme de coopération avec l'Union Européenne entamé en 2014 par des experts européens s'est déroulé dans le cadre d'une concertation continue avec la DGAPR et l'ensemble des partenaires et organisations impliquées dans le secteur pénitentiaire.

Il est ressorti de cette expertise européenne la recommandation de renforcer d'une part la gouvernance du système pénitentiaire, les capacités institutionnelles de la DGAPR et les compétences des acteurs pénitentiaires et d'autre part de mettre en œuvre des politiques de réinsertion sociale des détenus via la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement pour les détenus, des programmes d'intervention, la recherche appliquée et un renforcement des mécanismes de coopération et de participation avec la société civile.

Étant donné la nouveauté de l'appui de l'UE au secteur pénitentiaire et de son caractère pilote, la DGAPR a préconisé une approche mixte, dont la mise en œuvre se fera en gestion directe par une Assistance Technique pour la mise en œuvre des politiques de réinsertion et en gestion indirecte par un jumelage institutionnel pour le renforcement des capacités institutionnelles.

Ces programmes s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie qui a coïncidé avec un grand chantier de réforme politiques et législatives au Maroc, basée sur 5 axes d'intervention: (1) Humanisation des conditions de détention, (2) Préparation des détenus à la réinsertion, (3) Garantir la sécurité et la sûreté des détenus, (3) Modernisation de l'administration et renforcement des procédures de la gouvernance, (4) Environnement, Genre et Vulnérabilité (Axe transversal).

Pour la mise en œuvre des politiques de réinsertion, l'Assistance technique du programme s'est inscrite autour de 6 axes: **Axe 1 : l'amélioration de l'accueil, l'évaluation – diagnostic, la prise en charge et le suivi individuel des personnes détenues ;** **Axe 2 : la mise en place de programmes d'intervention en soutien à l'intégration sociale,** **Axe 3 : le développement de la recherche appliquée à l'intervention pénitentiaire,** **Axe 4 : le renforcement du rôle de la société civile en matière d'insertion,** **Axe 5 : le renforcement des compétences des agents pénitentiaire en matière de réinsertion sociale,** **Axe 6 : l'accompagnement et sensibilisation à la réforme pénitentiaire.**

Le bulletin Idmaje (réinsertion) est un des fruits de cette coopération avec l'Union Européenne et se veut un pont de dialogue et d'échange entre les différents acteurs concernés par la question de la réinsertion des détenus et de la prévention de la récidive. Il vise également la sensibilisation de la société et interpelle les différents acteurs de la réinsertion aux rôles qu'ils peuvent jouer dans ce domaine.

Ce premier numéro, fait état d'un certain nombre de rapports d'expertise réalisés dans le cadre du programme d'appui et donne la parole à des intervenants dans le domaine de la réinsertion des détenus. Idmaje veillera tout au long du projet à mettre la lumière sur les différentes composantes de l'Assistance Technique et à mettre en valeur les contributions des différents acteurs dans le domaine.

Très bonne lecture.

S O M M A I R E

Editorial	03
Mot du chef d'équipe de l'assistance technique	05
Dossier : 149 réunions, 19 visites aux établissements pénitentiaires et 6 rapports validés : l'Assistance Technique en vitesse de croisière	06
Humanisation des conditions de détention : Un manuel d'accueil pour la rationalisation et l'uniformisation de la procédure d'accueil dans les établissements pénitentiaires au Maroc	08
Audit des Services d'Orientation et de Préparation à la Réinsertion : vers le renforcement du personnel, du dispositif juridique et managérial et le rôle de la société civile dans les programmes de réinsertion	10
Rôle de la société civile : promotion de la réinsertion, structuration des dispositifs d'interventions et renforcement des capacités des acteurs	12
Intramuros & Extramuros	14
Préparation à la réinsertion : une approche globale intégrée pour une inclusion sociale réussie	
Grand entretien : Nassiba FASSI FIGHI	18
Cheffe de Division de la Coopération et du Partenariat à la DGAPR	
Nous faisons en sorte d'aiguiller les demandes de partenariat afin qu'elles s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie	
3 Questions à :	
• Fatena EL BOUIH de Association Relais Prisons : l'empowerment par l'image	20
• Abdelouahed Jamali IDRISI , coordonnateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus : 'Une étude de l'impact des programmes de réinsertion permettra à terme d'envisager les mesures de perfectionnement ou de redressement'	21
Regards des Experts	
• Giacinto COLOMBO : Concevoir un bon accueil en établissement pénitentiaire, c'est mettre en place un dispositif professionnel de prise en charge.	24
• Pascal DÉCARPES : l'évaluation-diagnostic est un processus essentiel, complexe et pluriel doit être effectué dès le début et régulièrement durant la période d'incarcération	25
Le programme de Jumelage - Bilan 2019 : ce qu'il faut retenir	26
Programmation des activités pour le deuxième semestre 2020	28



Pere-Yves Diaz

Chef d'Equipe

Expert en coordination de Projet en réforme
de l'Administration Pénitentiaire :

'Le travail dans le domaine pénitentiaire est passionnant, il peut causer de grands soucis mais donne aussi de grandes satisfactions'

«Ma carrière professionnelle dans les Services pénitentiaires et la justice pour mineurs de la communauté autonome de Catalogne du Royaume d'Espagne, a commencé en 1989. Travailler en prison a été pour moi un choix. Un choix émotionnel et vocationnel, pour contribuer à la réhabilitation et à la réinsertion des personnes privées de liberté.

J'ai eu la grande chance de connaître, dû à ma trajectoire professionnelle, tous les domaines des services pénitentiaires ; en commençant comme professeur et plus tard comme directeur d'établissement. Après trente ans au service des personnes privées de liberté et de la réinsertion sociale, je veux que vous sachiez que je continue vraiment à croire que notre travail est fondamental, un travail qui n'est pas simple mais passionnant, un travail qui peut causer de grands soucis mais donne aussi de grandes satisfactions.

J'encourage toute la société et plus spécialement mes collègues pénitentiaires marocains à continuer de travailler avec dévouement pour réussir cette tâche si noble et si difficile qui est la réinsertion des personnes privées de liberté»



DOSSIER :

149 réunions, 19 visites aux établissements pénitentiaires et 6 rapports validés : *L'assistance technique en vitesse de croisière*

L'Assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre des politiques de réinsertion sociale des détenu (e)s et de prévention de la récidive est articulée autour de 6 au cœur des métiers de la gestion pénitentiaire :

(1) Amélioration de l'accueil, l'évaluation-diagnostic, la prise en charge et le suivi individuel des personnes détenues; **(2) La mise en place de programmes d'intervention en soutien à l'intégration sociale;** **(3) Développement de la recherche appliquée à l'intervention pénitentiaire;** **(4) Renforcement du rôle de la société civile en matière d'insertion;** **(5) Le renforcement des compétences des agents pénitentiaire en matière de réinsertion sociale et (6) L'accompagnement et sensibilisation à la réforme pénitentiaire.** 16 experts français, allemands, espagnols et suisses assureront cette assistance durant les 34 mois du projet dont la gestion est assurée par quatre cabinets: français (DMI Associates et GEPISA), belge (B&S Europe) et allemand (IRZ).

Installée dans les locaux annexes de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), depuis décembre 2018, l'équipe du projet composée de deux experts permanents, d'une experte à mi-temps et d'une assistante, avec l'appui de la DGAPR a pu organisé 27 missions de 10 experts. Soit un total de 252 jours/ homme pendant la première année du projet.

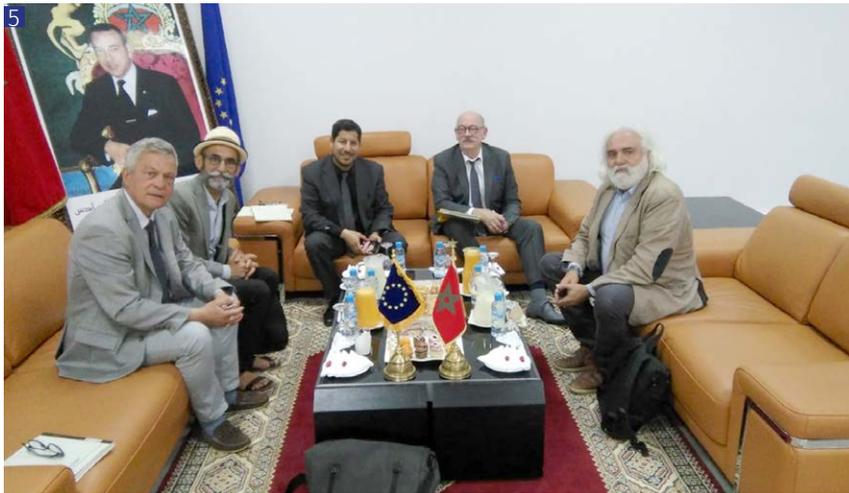
46 réunions de restitutions, 42 réunions avec la DGAPR, 43 réunions de coordination avec d'autres projets similaires et autres institutions concernées (Jumelage et PNUD), 19 visites à des différents types d'établissements pénitentiaires et au Centre National de Formation des Cadres, 14 réunions avec la Délégation de l'Union Européenne, 8 participations et contributions à des séminaires et conférences, 4 comité de pilotage et une

visite à l'étranger : des chiffres qui reflètent l'effervescence de la dynamique du projet dès la première année.

Au bout de la première année, nous pouvons dire que l'équipe de projet a pu installer la mécanique de coopération nécessaire et la confiance avec les acteurs pour se lancer dans une vitesse de croisière qui a abouti à l'élaboration et la validation de 6 importants livrables :

- **Le Manuel d'Accueil des Détenus** réalisé par l'expert suisse Giacinto COLOMBO (Suisse);
- **Le Rapport des Mesures Pénales Alternatives** à la peine privative de liberté, réalisé par les experts Giacinto Colombo (Suisse) et Jean Charles FROMENT (France);
- **L'Audit des Services d'Orientation et de Préparation** à la réinsertion réalisé par l'experte Samantha ENDERLIN (France);
- **Le rapports sur les besoins de formation dans le champ de la réinsertion sociale et la proposition d'un plan de formation**, réalisé par les experts Jean Louis SOLANO et Georges GAUSSEN (France);
- **La réalisation d'une cartographie des associations intervenants dans le domaine de la réinsertion** conduite par l'experte française Patricia GERGAUD (France);
- **La Stratégie de la communication et le Plan d'action** de la communication, réalisés par l'experte Fadoua MAROUB (Maroc).

Nous avons choisi dans ce premier numéro de présenter les trois principaux champs d'intervention des différentes composantes du projet. Nous veillerons à chaque numéro de bien rendre compte des différents livrables et rapports.



1. Au bureau de l'Assistance technique à l'Annexe de la DGAPR
2. Visite à la Prison locale d'Azrou dans le cadre de la Composante 1 et 2, le 29 mai 2019.
3. Réunion de présentation du plan d'action de la communication au Secrétaire Général, le 29 Août 2019.
4. Réunion avec le Chef Service de la Coopération Internationale DGAPR en rapport avec l'étude sur les Mesures Pénales Alternatives 20 juin 2019.
5. Entretien avec le Directeur du CNFC pour l'élaboration du Plan de Formation (Composante 5), le 13 juin 2019.

6. Réunion avec les professionnels de l'Action Sociale, dans le cadre de la Composante 4 les OSC, du Centre de réforme et de rééducation d'Ain Sebaâ à Casablanca, le 28 juin 2019.
7. Réunion avec le Secrétaire General du CNDH, le 26 juillet 2019.
8. Visite d'échange en Belgique dans le cadre de la Composante 2, Semaine du 18 ou 22 novembre 2019.
9. Réunion avec le différents Institutions et services Ministériels partenaires de la DGAPR, le 29 juillet 2019.
10. Formation au CNFC sur le Manuel d'Accueil au profit du personnel de la DGAPR, du 30 septembre au 12 octobre 2019.



HUMANISATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION :

Un manuel d'accueil pour la rationalisation et l'uniformisation de la procédure d'accueil dans les établissements pénitentiaires au Maroc

dans sa stratégie d'action, la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) a défini l'humanisation des conditions d'incarcération comme son premier axe stratégique. Cet axe inclut plusieurs programmes, à savoir l'amélioration des conditions d'hébergement, l'amélioration de l'alimentation des détenus, l'amélioration de la propreté, l'amélioration du suivi de la santé et le perfectionnement du traitement humain des détenus.

Ainsi, le projet Idmaje qui vient en appui à la DGAPR pour la mise en œuvre des politiques de réinsertion sociale des détenus et de prévention de la récidive répond à cet objectif stratégique notamment à travers sa composante 1 relative à l'amélioration de l'accueil, l'évaluation-diagnostic, la prise en charge et le suivi individuel des personnes détenues.

La mission conduite par l'expert suisse Giacinto COLOMBO, vise à doter la DGAPR d'un manuel à même de répondre à ses objectifs stratégiques d'humanisation des conditions de détention et de préparation à la réinsertion.

En effet, "l'amélioration des conditions de détention, un traitement des détenus qui favorise leur réinsertion sociale, un cadre respectueux des droits de l'Homme et qui garantit, en même temps, un bon niveau de sécurité et de sûreté sont les objectifs primaires d'une politique pénitentiaire moderne et conforme aux principes ancrés dans les dispositions internationale et nationales en vigueur", indique Giacinto COLOMBO. Le but d'un manuel d'accueil est de rationaliser et d'uniformiser les procédures d'accueil dans les établissements pénitentiaires marocains et de les mettre en conformité

avec les standards internationaux et avec les dispositions légales actuellement en vigueur dans le Pays. Il a trois objectifs : souligner l'importance d'une gestion efficace et performante de l'accueil des détenus pour une bonne gestion des établissements pénitentiaires, présenter les séquences principales de la procédure d'accueil, illustrer les principes essentiels et les modalités adéquates qu'il faut respecter lors de l'accueil des détenus.

Le Manuel composé de quatre parties, présente la procédure d'accueil, ses différentes étapes et les traitements spécifiques à certaines catégories de détenus, en plus d'un cadrage des textes en vigueur et de la terminologie. Le document prêt à utilisation a déjà été mis en pratique dans le cadre d'un Atelier de sensibilisation aux techniques et procédures d'accueil du détenu, animé par le même expert, du 30 au 12 octobre 2019, au Centre National de Formation des Cadres de la DGAPR, à Tiflet.

L'atelier de sensibilisation qui a été organisé au bénéfice d'une centaine de hauts responsables et cadres de la DGAPR des différentes régions du Maroc, intervenants dans l'accueil du détenu, notamment des chefs de service interrégionaux de l'action sociale, des greffes, des assistants sociaux et des responsables de sécurité.

La rencontre de 10 jours a permis aux participants de se familiariser avec les standards internationaux en matière d'accueil, d'identifier les groupes à accueillir et les processus d'accueil spécifiques à chaque groupe, de maîtriser les connaissances ainsi que les techniques relatives à la gestion du conflit et des émotions et des techniques de communication.

Extrait du Manuel d'Accueil

L'entrée en prison représente, surtout pour la personne qui entre pour la première fois est un moment très délicat et difficile : on parle à ce propos de choc de l'incarcération. La personne passe, parfois de manière brusque et rapide, de la liberté à la détention : des fois, elle n'a pas le temps de s'expliquer avec ses proches ni de régler des affaires en suspens; le nouvel arrivant est préoccupé par tout ce qu'il est obligé de laisser à l'extérieur, par les difficultés d'adaptation à un espace contraignant et par la révélation publique du délit auquel il doit faire face devant la justice, mais aussi devant sa famille et la société. La personne se présente donc à l'entrée fragilisée psychologiquement, angoissé pour ce qui l'attend et tracassé par des problèmes d'ordre matériel et social.

Pour cela, l'accueil doit se dérouler dans les meilleures conditions possibles, en œuvrant pour limiter au maximum les effets négatifs liés au choc de l'incarcération, sans toutefois négliger les impératifs de sécurité et de sûreté imposés par la gestion de l'établissement.

Par ailleurs, une bonne procédure d'accueil est aussi utile pour l'institution pénitentiaire puisqu'en favorisant la stabilité des personnes qui entrent en prison, il est possible de limiter les situations d'agression et de violence ainsi que celles de dépression (avec comme conséquence possible des actes d'automutilation ou des suicides) qui, comme confirmé par plusieurs études scientifiques, se produisent avec une fréquence majeure lors des premières semaines de détention. Les bonnes pratiques de gestion des prisons ont démontré que, lorsque les détenus sont traités avec humanité et équité et dans le respect de la dignité, ils sont moins enclins à provoquer des troubles et à créer des menaces pour la sécurité.



AUDIT DES SERVICES D'ORIENTATION ET DE PRÉPARATION À LA RÉINSERTION :

Vers le renforcement du personnel, du dispositif juridique et managérial et le rôle de la société civile dans les programmes de réinsertion

L'assistance Technique a ciblé une structure importante dans la dynamique de réinsertion de la DGAPR, qui est celle des Services d'Orientation et de Préparation à la Réinsertion (SOPR) et des Centres d'Accompagnement Post Carcéral (CAPC) régionalisés.

L'audit de ces structures est ainsi intégré dans les objectifs de la Composante 2 du programme d'Assistance Technique qui a été confiée à Samantha ENDERLIN.

Visant à favoriser la mise en œuvre de la Règle numéro 4 des Règles Nelson Mandela, selon laquelle: «Les objectifs des peines d'emprisonnement et mesures similaires privant l'individu de sa liberté sont principalement de

protéger la société contre le crime et d'éviter les récidives. Ces objectifs ne sauraient être atteints que si la période de privation de liberté est mise à profit pour obtenir, dans toute la mesure possible, la réinsertion de ces individus dans la société après leur libération, afin qu'ils puissent vivre dans le respect de la loi et subvenir à leurs besoins». La composante 2 de l'Assistance Technique vise à fournir les éléments préalables de réflexion en vue du renforcement des structures, dispositifs et programmes de réinsertion des personnes détenues, en détention et après l'exécution de la peine.

LES SERVICES D'ORIENTATION ET DE PRÉPARATION À LA RÉINSERTION

Les SOPR ont été créés, dans leur nouvelle configuration, fin 2016. Ces services en charge de la réinsertion des détenus ont connu plusieurs dénominations entre le début des années 2000 et ce jour, dont celle de «service d'action sociale». Les personnels y travaillant, de même que les écrivains au sein des établissements, mentionnent encore souvent cette dernière dénomination.

Les agents des SOPR représentent une proportion réduite au sein des personnels pénitentiaires. Au niveau national, 444 personnes sur les 9593 personnels en établissements travaillent au sein du SOPR¹. A titre de comparaison, 6180 personnes relèvent du domaine de la surveillance et de la sécurité, 1063 de l'économat, 740 du service médical, 624 de la direction et 542 du greffe. Le SOPR est donc le service comprenant le moins de personnels au sein de la DGAPR (4,62% de l'ensemble des personnels en établissement). Extrait du rapport de mission

L'experte dans ses recommandations mets l'accent sur la nécessité de renforcer le personnel des SOPR à travers la formation et la formation continue d'un suivi personnalisé des détenus et d'un accompagnement individuel du détenu dès son entrée jusqu'à sa sortie, en développant des programmes par catégories de détenus; faire appel à la société civile pour renforcer les différents programmes de réinsertion et dans le suivi et accompagnement des détenus post carcéral; normaliser et renforcer le cadre juridique d'un certain nombre d'aspects relatifs au travail dans les prisons et de l'aménagement des peines et enfin renforcer le dispositif d'accueil des détenus à leurs sorties de prisons (Guide, Famille, société civile, etc).

Sur la base d'une analyse de texte, de recueil des données, rencontres et entretiens avec le personnel de la DGAPR et des partenaires et des visites sur le terrain d'établissements pénitentiaires, l'experte a formulé une longue liste de recommandations concernant 6 volets : le Personnel des SOPR (1), Autres intervenants pénitentiaires et non pénitentiaires (2), Programmation de l'accompagnement vers la réinsertion - suivi individuel des détenus (3), Activités liées à la réinsertion en détention (4), Préparation à la sortie – aménagements de peine (5), et la Recherche – Évaluation (6).

¹Statistiques du personnel de la DGAPR au 31 décembre 2018. 73 assistants sociaux et 371 fonctionnaires des activités sociales. Il s'agit de 73 assistants sociaux et 371 fonctionnaires des activités sociales.



10 RECOMMANDATIONS À RETENIR

- 01** Renforcer le nombre des personnels au sein des SOPR et leur visibilité institutionnelle, notamment à travers la formation et la formation continue ;
- 02** Renforcer le nombre d'intervenants de la société civile et les sensibiliser au contexte et à la population carcérale ;
- 03** Améliorer, au sein des établissements, la coordination entre les différents services et les partenaires institutionnels ; favoriser ainsi le développement d'une approche systémique (sphère familiale, professionnelle, sociale, psychologique, etc.) ;
- 04** Mettre en place un projet individuel d'exécution de la peine (PIEP), structuré et évolutif, établi avec le détenu à travers un acte d'engagement, défini en fonction des potentialités et problématiques qu'il présente.
- 05** Élargir les conditions d'accès aux activités liées à la réinsertion sociale, en ne se fondant pas principalement sur la classification des détenus et leur profil pénal, et renforcer l'accès aux activités pour les femmes détenues ;
- 06** Élargir les conditions d'accès au travail et normaliser le cadre juridique et les conditions de rémunération liées au travail ;
- 07** Sensibiliser les entreprises privées, ainsi que la société civile, aux avantages et à la nécessité de fournir un travail aux personnes détenues.
- 08** Préparer un guide du sortant de prison, par région pénitentiaire, avec les informations sur les dispositifs d'aide et d'insertion et les procédures de réhabilitation ;
- 09** Renforcer les aménagements de peine, en élargissant en pratique leurs conditions d'accès, en les diversifiant ;
- 10** Permettre le suivi d'un panel représentatif de personnes détenues, avec l'accord de la personne, afin d'avoir des informations sur leur devenir, pendant et/ou après la détention, en commençant par une ou plusieurs activités déterminées.

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE :

Promotion de la réinsertion, structuration des dispositifs d'interventions et renforcement des capacités des acteurs



Depuis la création de la DGAPR, en 2008, la société civile s'est vue octroyer un rôle important dans la réinsertion des détenus. Consciente du rôle que peut jouer la société civile à l'intérieur des établissements pénitentiaires comme à l'extérieur pour promouvoir la réinsertion sociale des détenus, la DGAPR l'a inscrite dans l'expertise de l'Assistance Technique une mission de création d'un réseau d'associations en tant que dispositif de coordination et de renforcement des interventions des différents acteurs de la société civile en matière de réinsertion.

La mission confiée à Patricia GREGAUD, qui se déroule en trois temps, a pour objectif d'élaborer une cartographie des associations intervenants dans le domaine de la réinsertion. Une première mission s'est déroulée du 13 au 25 mai 2019.

Après étude de la documentation, plusieurs rencontres avec des acteurs de la société civile, des responsables de la DGAPR et une analyse de l'évolution de la gestion de la réinsertion au sein de la Fondation Mohammed VI et au sein de la DGAPR, l'experte a formulé des recommandations à **trois niveaux d'interventions** :

I. LA PROMOTION DE LA QUESTION DE LA RÉINSERTION AUPRÈS DU TISSU ASSOCIATIF

- 01.** Faciliter la connaissance des dispositifs proposés par les associations et des acteurs de la réinsertion auprès des détenus : une campagne de communication accessible à l'ensemble des détenus notamment à travers un catalogue de présentation des associations existantes par thématique et région, la mise en place d'un bureau d'orientation et d'information installé à l'entrée des établissements pénitentiaires afin de faciliter l'interconnaissance et la présentation de ce dispositif aux avocats et travailleurs sociaux.
- 02.** L'implication des organisations de la société civile à la réflexion au moment de l'élaboration des programmes de réinsertion aux côtés de la DGAPR et de la fondation Mohammed VI.
- 03.** La mise en place de formations à visée professionnalisante pour les organisations de la société civile : des espaces d'élaboration conjoints entre professionnels de la DGAPR et les membres des associations pour travailler sur les représentations et lever les incompréhensions et les clivages.
- 04.** La mise en place d'un dispositif de coordination interministériel pour l'appui de la société civile intervenant dans la question de la réinsertion.



II. LA STRUCTURATION DES INTERVENTIONS DES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA RÉINSERTION :

- **Une clarification des rôles et niveaux d'intervention des acteurs : entre la DGAPR, la fondation Mohammed VI et les organisations de la société civile** – l'affirmation du rôle d'impulsion, de pilotage et de contrôle de la politique de réinsertion des détenus par la mise en place d'instances formelles de pilotage, d'animation institutionnelle, d'évaluation et de tarification des actions; une mission de coordination opérationnelle des acteurs et de recherche de partenariat pour la Fondation Mohammed VI avec en retour de bilan vers la DGAPR.
- **Au niveau de la DGAPR, structurer l'intervention de la société civile** – établissement d'un diagnostic des besoins dans le cadre d'une démarche collaborative, élaboration d'un cahier des charges et mise en place d'une procédure d'appel d'offres, commission de validation des candidatures sur la base d'une présentation de projet de l'association, instances d'évaluation des actions sur la base de bilans d'activités.
- **L'évaluation – diagnostic annuelle de la coopération avec la société civile afin** d'identifier les éventuelles améliorations et actions-programmes futurs à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pénitentiaires.

III. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL DE LA DGAPR :

- » **Renforcer le développement de la spécialisation du personnel** pénitentiaires de la DGAPR dédiés à la relation avec les associations au sein des établissements pénitentiaires pour faciliter l'organisation des actions et faciliter le partage du sens.
- » **L'élaboration d'un processus d'évaluation des actions menées au soutien de l'évolution des pratiques professionnelles:** inscrire cette démarche dans une dimension collaborative grâce à la mise en place d'une dynamique de regards croisés associant cadres, acteurs métiers, partenaires et représentants des fédérations associatives.
- » **La mise en place de temps de travail conjoint entre personnels du service social de la DGAPR et membres des Centres d'Accompagnement Post Carcéraux aux fins d'optimisation des relais de prises en charge.** Des interventions en binôme ou des réunions de synthèse pluridisciplinaire apparaissent opportunes pour viser une meilleure appropriation des besoins des détenus sortants (entre 3 et 6 mois avant la sortie) et faciliter l'anticipation des relais de prise en charge à la sortie. L'élaboration d'un dossier unique du détenu et la formalisation de rapports d'évolution sur les détenus faciliteraient l'interconnaissance des éléments de parcours du détenu, la reconnaissance de ses compétences acquises et appétences et simplifierait les relais de prises en charge.

Préparation à la réinsertion : une approche globale intégrée pour une inclusion sociale réussie

Moulay Driss Agoulmam, Directeur de l'action sociale et culturelle et de la réinsertion des détenus



En disposant dans son article 2 que, le Délégué Général à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, est assisté dans l'accomplissement de sa mission par un directeur chargé de la sécurité des détenus, personnes et bâtiments affectés aux pénitenciers, et d'un directeur

chargé de l'action socioculturelle et de la réinsertion des détenus, le Dahir N° 1-08-49 du 22 rabii II 1429 (29 avril 2008) portant nomination du Délégué Général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et fixant ses attributions, consacre l'action sociale au profit des détenus et leur réinsertion comme l'une des missions principales de la DGAPR.

Cette disposition a été corroborée par les hautes instructions royales données par sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, au Délégué Général nommé et qui consistent entre autres en « ... la nécessité de préserver les droits et la dignité des détenus, de promouvoir la situation des établissements pénitentiaires et les mettre à niveau, d'adopter une gestion professionnelle, minutieuse et rigoureuse et d'y moderniser et d'y développer les outils de travail de manière à réunir les conditions adéquates d'une insertion effective et d'une véritable qualification de leur pensionnaires afin qu'il deviennent parfaitement intégré dans la société ».

La préparation à la réinsertion n'est donc pas un simple objectif d'une mission administrative, mais un grand choix stratégique de tout un Etat, qui s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des orientations politiques et stratégiques visant à renforcer l'Etat de droit, le respect des droits de l'Homme, et l'engagement irréversible du Maroc de se conformer aux textes internationaux y afférents, lesquelles orientations se sont entérinées par la nouvelle constitution du Royaume de 2011.

Forte de ce cadre référentiel national et international, ainsi que de la conviction et la détermination de tout son personnel, à tous les niveaux de la hiérarchie, la DGAPR a fait de la préparation des détenus à la réinsertion, l'un de ses principaux axes stratégiques, en mettant en œuvre tous les moyens et potentiels dont elle dispose, pour la réalisation de cette mission noble, mais combien entourée de défis, et contraintes aussi bien objectives que subjectives, qu'elle s'est efforcée et s'efforce toujours de dépasser et de surmonter par l'adoption d'un mode de gestion rationnel, basé sur une vision scientifique et axé sur les résultats et les performances. Ceci en ayant pour

seul motivation, la volonté et la conviction de réaliser des objectifs, et des choix irréversibles du Royaume dans le cadre d'une perception nouvelle de la peine privative de liberté qui met la réhabilitation de l'être humain au centre de ses finalités.

Cet aperçu nécessaire du cadre référentiel général étant fait, cette contribution vise à mettre en exergue la philosophie de la préparation à la réinsertion dans les établissements pénitentiaires du Maroc, elle ne va pas être axée, du moins au niveau de ce premier numéro du bulletin, sur le bilan descriptif des différentes actions et programmes que la DGAPR organise au profit des détenus, volet qui peut être traité en détail dans les numéros à venir.

Cet article abordera donc l'aspect conceptuel de la réinsertion et de la vision stratégique de la DGAPR en la matière avec un énoncé global de quelques exemples des programmes initiés.

Aspect conceptuel de réinsertion

Sur le plan conceptuel, la réinsertion sociale a subi à travers l'histoire, des évolutions et des adaptations au fur et à mesure de l'évolution de la perception de la peine en générale et de la peine privative de liberté en particulier.

Le sens de la peine a en effet connu un grand changement dû à l'influence sur les politiques pénales des progrès enregistrés au niveau des sciences sociales et humaines notamment au niveau de certaines disciplines comme la criminologie et la pénologie.

Aujourd'hui l'objectif de la peine n'est plus de sanctionner ou de punir, mais de donner à la personne concernée une occasion de se réhabiliter, en mettant en place toutes les conditions nécessaires pour favoriser une réintégration réussie dans la société.

Toutefois, cette réintégration qui est certes tributaire en grande partie de l'individu et de sa volonté, dépend également de plusieurs facteurs dont, entre autres, le contexte social, les politiques pénales ainsi que les différentes politiques publiques à caractère sociale.

Ceci se reflète visiblement dans la diversité des définitions du concept de réinsertion qui est un terme polysémique qui change de sens selon les doctrines, les conceptions et les contextes.

Pour la DGAPR, la réinsertion, ou plus précisément, la préparation à la réinsertion, pour rester dans le cadre de sa mission, pourrait être définie en s'inspirant des instructions Royales données au Délégué Général à l'occasion de la création de la DGAPR à savoir : la préparation à la réinsertion est l'adoption d'une gestion professionnelle minutieuse et rigoureuse et le développement des outils de travail pour réunir les conditions adéquates d'une insertion effective

et d'une véritable qualification permettant aux détenus d'intégrer parfaitement la société.

C'est donc dans l'esprit de cette définition/orientation que s'inscrit le cadre général de la préparation à la réinsertion de la DGAPR qui repose sur une gestion professionnelle et sur l'adoption d'outils appropriés et à même de réaliser l'objectif fixé qui est de permettre une insertion effective des détenus.

La préparation à la réinsertion : une vision novatrice

La réussite d'une insertion effective nécessite une vision novatrice visant à répondre aux besoins spécifiques de chaque cas ou catégories de détenus, ce qui impose un travail de fonds et l'adoption d'une approche basée sur le principe de l'individualisation du traitement.

Elle suppose une connaissance approfondie de chaque personnes ou catégorie de personnes, de ses besoins de son profile, mais surtout de son contexte, de sa personnalité et de son état psychologique.

Cette vision de la DGAPR puise son fondement dans sa conviction que la période de l'incarcération est une période déterminante pour la vie future du détenu. Elle peut être pour lui l'occasion propice du redressement et d'une nouvelle relance sur de bonnes bases, comme elle peut-être une possibilité de renforcer, de renouer et de perfectionner les liens avec le délit.

Consciente de ces atouts mais aussi de ces risques, la DGAPR a mis en place un mode de gestion du parcours du

détenu, depuis son incarcération jusqu'à sa libération.

Le mode de gestion commence par l'amélioration de l'accueil des détenus que la DGAPR développe et améliore en coordination avec ses partenaires de l'assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre des politiques de réinsertion des détenus et de prévention de la récidive, ainsi que pour l'élaboration d'un dossier social du détenu dès son incarcération par une commission d'accueil et son orientation vers un programme conforme à son profil et à ses attentes.

Ces programmes classés sous le signe de «nouvelle génération de programmes» sont organisés en parallèle avec les programmes de base de lutte contre l'alphabétisation, de l'éducation et de la formation professionnelle.

Ils visent le rapprochement des détenus à travers leurs compétences et créativité avec la société de manière général afin de la mobiliser et de l'amener à adhérer au processus de réinsertion pour l'acceptation et l'inclusion des détenus, et ce en associant les différents acteurs de la société aux programmes organisés tout en insistant sur le contact direct des détenus avec le monde extérieur en leur permettant de participer à certaines activités organisés à l'extérieur de la prison pour donner des conférences dans des facultés, participer à des rencontres scientifiques ou encore présenter leurs œuvres artistiques lors des expositions organisées dans des musées à l'extérieur de l'établissement etc, et ce comme illustré par les photos ci-après :



Sortie de détenues mineurs à la Médiathèque de Khouribga



Pièce théâtrale jouée au théâtre Mohammed V à Rabat par un groupe de détenues incarcérées dans le cadre de la loi du terrorisme



Présentation d'un détenu de ses œuvres au musée de de Bank al Maghreb



Deux détenus donnent des conférences dans un amphithéâtre à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université Ibn Tofaïl à Kénitra, en présence des étudiants et enseignants universitaires.



Participation d'un détenu et un ex-détenu à un colloque international à l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme organisé par la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de souissi à l'Université Mohammed V- Rabat

Exemples de programmes de les nouvelle génération

Dans cette rubrique on contentera d'évoquer, de façon sommaire quelques exemples de les nouvelle génération de programmes, sachant que les autres programmes seront abordés en détail de manière exhaustive lors des prochains numéros de bulletins.

1- « université dans les prisons » :

Le programme « Université dans les prisons » s'inscrit dans le cadre des programmes qualifiants à travers lesquels la Délégation Générale permet aux les détenus titulaires de diplômes universitaires (licence et Master) à communiquer avec une pléiade de professeurs et d'échanger avec eux de manière directe sur les thèmes qui les intéressent en tant que citoyens en situation difficile.



2- Cafés culturels

L'idée des Cafés Culturels dans les prisons consiste à inviter une personnalité culturelle connue à l'échelle nationale pour rencontrer les détenus étudiants titulaires de diplômes universitaires dans les établissements pénitentiaires. C'est l'occasion pour eux d'interagir avec des intellectuels de renom, et créer ainsi une dynamique culturelle au sein des prisons, le but étant de diffuser et de promouvoir la culture comme mécanisme fondamental de préparation à la réinsertion.



3- Rencontre estivale des mineurs

La rencontre estivale des mineurs s'ajoute à la liste des nouveaux programmes, et vise à qualifier les détenus mineurs sur les plans psychologique et social. Il s'agit également de former leur personnalité en les dotant des compétences et des mécanismes à même de les immuniser contre la délinquance et leur assurer une intégration effective dans la société. Ce programme a été lancé en parallèle avec le programme national « Vacances pour tous ».



4- « Les Master Class »

L'idée du programme «Master Class» consiste à inviter des personnalités connues dans le monde de l'art, de la culture ou du sport pour parler de leur expérience professionnelle et personnelle en utilisant une langue simple pour véhiculer aux détenus mineurs des messages sur certaines valeurs sociales.



5- « Forssa Wa Ibdaa »

La DGAPR a lancé ce programme en partenariat avec le département de l'Artisanat, l'OFPPT et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus, dans l'objectif de qualifier les détenus artisans et mettre en valeur leurs compétences. La formation se fait en deux étapes, la formation des formateurs qui vise les détenus artisans avec une expérience de plus de 10 ans dont les meilleurs forment à leur tour les détenus avec une expérience moins de 5 ans.



6- AMICA :

Ce programme élaboré entre la DGAPR, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi, la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus et l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce Automobile, consiste à former les détenus dans les métiers de l'automobile afin de les insérer après leur libération dans les sociétés de l'industrie automobile.



"Nous faisons en sorte d'aiguiller les demandes de partenariat afin qu'elles s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie"

GRAND ENTRETIEN



Mme Nassiba FASSI FIHRI

Cheffe de Division de la Coopération et du Partenariat

1 La stratégie de la DGAPR, identifie cinq axes d'intervention : l'humanisation des conditions d'incarcération (1), la préparation des détenus à la réinsertion (2), garantir la sécurité et la sûreté des détenus (3), la modernisation de l'administration et le renforcement de la gouvernance (4) et un axe transversal relatif à l'environnement, le genre et la vulnérabilité (5). Comment construisez vous la synergie entre la stratégie de la DGAPR et les différents programmes de coopération?

La DGAPR a élaboré sa stratégie qui comprend 4 principaux axes et un axe transversal pour répondre aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste et s'engager fermement dans les transformations politiques et sociales qu'a connues le Maroc notamment la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution, ainsi que les conventions et lois internationales, spécialement les règles minima relatives au traitement des détenus et pour adapter les objectifs pénitentiaires aux exigences de respects des droits humains en milieu carcéral.

Des accords de partenariat et de coopération internationaux à différents niveaux : des partenariats en bilatéral directement avec les administrations Pénitentiaires de différents pays ou avec des organisations internationales notamment les agences des nations unies, et l'Union Européenne sont venus appuyer la mise en œuvre de cette stratégie.

La DGAPR fait en sorte d'aiguiller ses partenaires afin que les accords de coopération s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie, en diversifiant l'action de chaque partenariat; la population carcérale est à même d'absorber plusieurs interventions sur le même axe sur des sites pilotes différents.

Les actions qui font objet de dynamique de partenariat

sont de plusieurs types ; le renforcement des capacités du personnel de la DGAPR, appui à la réinsertion des détenus, mise en place de programmes de réinsertion, acquisition de matériel, expertise en termes d'élaboration d'outils...

Avec l'Union Européenne, nos différents échanges pour formuler le projet ont permis de ressortir la recommandation de renforcer la gouvernance du système pénitentiaire, les capacités institutionnelles de la DGAPR et les compétences des acteurs pénitentiaires et d'autre part de mettre en œuvre des politiques de réinsertion sociale des détenus via la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement pour les détenus, des programmes d'intervention, la recherche appliquée et un renforcement des mécanismes de coopération et de participation avec la société civile.

Aussi la DGAPR et l'UE ont préconisé une approche mixte, dont la mise en œuvre se fera en gestion directe par une assistance technique pour la mise en œuvre des politiques de réinsertion et en gestion indirecte par un jumelage institutionnel pour le renforcement des capacités institutionnelles

Avec chaque partenaire, il est pris en considération le fait que son expertise apporte une valeur ajoutée à la DGAPR.

La DGAPR coopère également avec plusieurs agences des Nations Unies, notamment le PNUD qui intervient sur la réforme pénitentiaire et la réinsertion, l'ONU Femmes qui intervient sur l'axe genre, l'ONUSUD sur la lutte contre la drogue et sur la santé des détenus également, le FNUAP, l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNICRIchacun dans son rôle.

Il arrive également que la DGAPR soit elle, sollicitée par différentes agences des Nations Unies ou autres pour partager son expertise notamment en matière de lutte contre l'extrémisme violent dans les prisons...



2 Plus d'une année et demi du lancement des programmes de jumelage et d'assistance technique financés par l'Union Européenne, quel bilan faites-vous des différentes missions conduites à ce jour ?

La DGAPR ne peut que se féliciter des retombées positives de cette coopération qui s'est démarquée par une volonté forte des experts européens et des cadres de la DGAPR de s'impliquer d'une façon durable et visible. Leur motivation et l'intérêt dont ils font part dans toutes les activités ont permis de récolter de bons fruits.

Les différentes formations organisées se sont tenues dans d'excellentes conditions, riche en échanges et avec une interactivité très positive.

Cependant à ce jour nous ne disposons pas d'indicateurs pour mesurer l'impact de cette coopération à la fois sur le personnel et sur les détenus mais les évaluations immédiates des activités notamment les formations, témoignent d'une grande satisfaction des experts.

3 Quels sont les dispositifs mis en place par la DGAPR pour la pérennisation des actions et de l'impact des différentes expertises des deux programmes ?

La pérennisation des actions et de l'impact des différentes expertises des programmes de coopération et notamment celui avec l'Union Européenne se fait de deux manières :

- **Une mesure immédiate** : L'adoption des différents outils (guide, référentiel métier et autres supports professionnels) par la DGAPR pour son fonctionnement quotidien.
- **Une mesure d'évaluation et action** : Le développement d'indicateurs d'impact des actions non mesurables dans le présent, par exemple l'impact des formations, l'impact des nouveaux outils de travail, etc, afin d'évaluer et d'orienter les stratégies d'action futures de la délégation.

4 Jusqu'à quelle mesure les différents acteurs (institutions nationales, gouvernement et société civile) concernés par les questions pénitentiaires pourront s'approprier les résultats des expertises apportés dans le cadre du programme d'appui de l'Union Européenne à la DGAPR ?

La démarche de mise en œuvre de programme d'appui prend également en charge une dynamique mobilisatrice de différents acteurs par exemple la mise en place d'un consortium national de recherche sur la question pénitentiaire mobilisant 8 universités marocaines.

Aussi, la dynamique de la Conférence de consensus, présidée par le Ministre de l'éducation nationale, permettra de mobiliser différents acteurs autour de la question de la gestion pénitentiaire et de la réinsertion.

Dans le sens de la sensibilisation, la DGAPR entretient dans sa gestion quotidienne des relations avec plusieurs acteurs associatifs, gouvernementaux ou non gouvernementaux. Tous les départements impliqués dans la gestion pénitentiaire ne peuvent qu'être concernés par les résultats de la coopération.

5 Quels nouveaux défis se fixe la DGAPR, dans sa nouvelle stratégie et dans quelle mesure la coopération internationale pourrait contribuer à les atteindre ?

L'objectif de la nouvelle stratégie (2020-2022) est d'impulser un nouvel élan à la DGAPR pour assumer au mieux ses missions de plus en plus importantes et ce avec plus d'efficacité.

La nouvelle vision stratégique s'aligne toujours avec les Hautes Instructions Royales, en prenant en compte les directives du Programme Gouvernemental et en capitalisant sur les acquis accumulés aux cours de la période précédente.

Ce nouveau plan, aujourd'hui abouti, donne de la visibilité pour 3 ans avec des objectifs ambitieux qui s'inscrivent dans un esprit d'amélioration continue et tiennent compte de la consolidation des priorités stratégiques du plan précédent dont les axes d'intervention ont été maintenus.

Aussi, les futurs axes de coopération devront s'inscrire toujours dans la même logique, dans le cadre de la nouvelle stratégie (2020 -2022), qui est un prolongement de la 1^{ère} avec les mêmes axes d'intervention.

6 Comment le Maroc exporte son expérience ?

Il faudrait préciser que la nécessité d'échanger les expertises, les informations et d'organiser des rencontres professionnelles en vue de profiter mutuellement des avantages comparatifs des systèmes pénitentiaires est la base même d'un accord de partenariat entre 2 pays.

Ainsi des visites d'étude sont organisées au Maroc pour nos différents partenaires pour qu'ils s'enquissent de l'expérience marocaine en matière pénitentiaire.

Le Centre de formation des cadres de la DGAPR de Tifelt accueille nos partenaires étrangers pour des formations.

Dans le cadre de la coopération avec le INL, Bureau International des Stupéfiants et de l'Application du Département d'Etat Américain, il est apparu l'opportunité de faire bénéficier des administrations pénitentiaires des pays du Sahel et du Maghreb de l'expérience marocaine en la matière. Aussi INL organise des formations animées par des experts marocains au côté d'experts américains au personnel pénitentiaire des pays du Sahel et du Maghreb. Ces formations se déroulent au Colorado mais également dans les pays africains et consiste à présenter le modèle marocain en matière pénitentiaire.

D'autre part, des programmes spécifiques initiés par la DGAPR ont eu des échos très positifs à l'international. C'est dans ce cadre que des cadres de la DGAPR sont invités par des pays, des ONG internationales et agences des Nations Unies au cours d'atelier de travail ou de conférences à présenter ces programmes et en particulier celui de la gestion des détenus extrémistes violents dans les prisons marocaines.

3 Questions Fatena EL Bouih de l'Association Relais Prisons

L'empowerment par l'image



POURQUOI UN FESTIVAL DE CINÉMA EN PRISON ?

Nous sommes deux partenaires sur le projet, avec chacun sa mission vis-à-vis des détenus mineurs. L'association Relais Prisons travaille sur la prise en charge en phase intra et post carcérale en matière d'autonomisation personnelle et réhabilitation sociale et l'Association la Scala travaille sur l'insertion des habitants, de l'ancienne médina. Elle promeut le développement global à travers l'éducation la culture et la solidarité.

L'idée du festival vient de l'Association Scala. Elle vise le soutien des jeunes pendant leur incarcération et après leur libération. Le Festival du Film a pour objectif principal de renforcer la prise en charge des détenus mineurs pour accroître l'estime de soi et encourager les jeunes à rêver de leur avenir afin qu'ils puissent apporter une contribution positive à la société.

Les deux associations en partenariat ont créé cette opportunité pour les jeunes en prison pour faire émerger en chaque détenu une prise de conscience motrice de remobilisation de responsabilisation, d'autonomie, de reconstruction d'une mémoire qui conduira vers l'estime de soi.

A travers l'utilisation de l'image, le festival consacre un intérêt capital à l'être humain. Nous travaillons pour renforcer les capacités des jeunes en les outillant des techniques de critique de l'image, de la prise de parole pendant le débat, du vivre ensemble, pendant une séance d'instruction culturelle et émancipatrice.

Nous avons organisé à ce jour deux éditions présidées respectivement par Nacer Ben Abdeljalil, et Hicham Laasri.

COMMENT SE DÉROULE LE FESTIVAL ?

Le festival qui dure deux semaines a créé une dynamique particulière au Centre d'Éducation et de Réforme de pour les détenus garçons à Casablanca.

Durant ces deux semaines, deux projections débat par jour sont organisées en plus de 4 ateliers pour les détenus : ateliers d'éducation à l'image, débats sur les sujets de société, développer l'esprit critique, analyser les techniques cinématographiques, atelier d'analyse filmique.

Le jury est formé et constitué des détenus eux mêmes. Ils délibèrent avec le président du festival pour décerner 5 prix : Prix du jury officiel, Prix du public Coup de cœur, Prix de la meilleure actrice, Prix du meilleur acteur et le prix de la meilleure musique.

QUEL IMPACT EST-CE QUE CELA A-T-IL SUR LES DÉTENUS ?

Le festival a pu bénéficier à 500 détenus, à savoir la moitié de la population carcérale du Centre. Nous pensons que ces actions permettent aux jeunes de retrouver une sorte de 'fécondité individuelle', de pouvoir exister autrement à travers de la création et d'envisager un autre avenir et une autre vie. La DGAPR a été très satisfaite de ces premières expériences et les détenus pensent que c'est une aventure à revivre.

Nous souhaitons développer cette expérience et avons pour ambition de créer un espace des métiers du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia au sein du Centre.

Achraf, 18 ans "Mon vœu le plus cher est de travailler dans une radio pour aider à résoudre les problèmes des gens"

Youness, 18 ans "je suis rongé par un sentiment de culpabilité, je demande pardon"

Ayoub, 19 ans "je rêve d'être le capitaine de mon bateau"

Houssine "ma vie est un vrai labyrinthe et j'aspire à retrouver ma liberté"



Festival du film Oukacha
17 juillet 2018
Centre de Réforme et d'Éducation
Ain Sebaa Casablanca
Contact: Association Sigala
catherine.barut@restopro.ma

3 questions à Abdelouahed Jamali Idrissi, coordonnateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus

Une étude de l'impact des programmes de réinsertion sur la vie des détenus après leur libération permettra d'envisager les mesures de perfectionnement ou de redressement



A QUEL NIVEAU INTERVIENT LA FONDATION EN MATIÈRE DE RÉINSERTION ?

Ainsi, depuis sa création, et grâce aux efforts déployés par la Fondation, en partenariat avec

la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion – DGAPR et d'autres parties, les établissements carcéraux ont connu, en tant qu'espace de correction, de réhabilitation et de réinsertion, de grandes transformations positives, parallèlement au progrès réalisés par le Maroc en matière de consécration des droits de l'Homme, de sauvegarde des libertés individuelles et d'édification de l'État de droit. Ces efforts, qui ont permis d'humaniser l'univers carcéral et de l'ériger en un véritable espace d'éducation, de correction et de qualification, se sont concrétisés à travers des projets ambitieux destinés aux pensionnaires des établissements pénitentiaires (EP).

Son intervention en intra-muros a connu une évolution au fur et à mesure de la maturation des politiques de réinsertion au Maroc qu'elle a elle-même initié en plus de l'évolution du paysage institutionnel.

A titre de rappel de l'historique, et pour une réinsertion efficiente, la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus avait mis en place depuis 2005 un dispositif qui s'articule en deux phases :

- **Pendant la détention** : Assuré par le Service de Préparation à la Réinsertion (SPR) qui accompagne le détenu sur la base d'un projet individuel pour qu'il puisse acquérir un savoir-faire, un savoir être, des compétences et des outils, à même de faciliter sa réinsertion.
- **Après la Libération** : Assuré par le Centre d'Accompagnement Post Carcéral (CAPC) qui met en œuvre un projet individuel de réinsertion mis en œuvre par un scénario d'accompagnement aboutissant à la réinsertion et dans le tissu social et dans le mode du travail.

En 2016, il a été décidé de fusionner le Service de Préparation à la Réinsertion (SPR) et la Cellule d'Accueil et d'Orientation établie par la DGAPR.

La Fondation continue par ailleurs de mener des actions d'appui aux efforts déployés par la DGAPR en matière d'amélioration des conditions de séjours des pensionnaires dans les différents établissements pénitentiaires, et de renforcement d'accès aux droits fondamentaux des pensionnaires en leur qualité de citoyens marocains, notamment en matière sanitaire et de formation professionnelle, à travers une multitudes de Conventions de partenariat établies avec les différentes structures gouvernementales concernées, mais aussi de société civile et opérateurs économiques.

Ces interventions se déclinent, notamment, comme suit :

La Santé :

Dans la mesure où l'accès aux services de la santé constitue un droit constitutionnel, par conséquent les femmes et les hommes privés de leurs liberté doivent bénéficier des soins appropriés et de même qualité que le reste des citoyens. C'est dans ce sens, que sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI, deux conventions ont été signées, le 5 juillet 2016 entre la FMVI pour la réinsertion le MS et la DGAPR d'une part et La FMVI et Fondation de Lalla Salma d'autre part qui visent le renforcement de l'offre de soins en milieu carcéral notamment pour la prise en charge de maladies chroniques dont le Cancer.

Aussi et dans le cadre de la mise en place des services d'hémodialyses au profit des pensionnaires des établissements pénitentiaires, une troisième convention a été signée le 20 Mars 2019 renforçant ainsi le paquet des services de soins de santé publique dédié à cette catégorie de la population. En plus de plusieurs campagnes médicales multidisciplinaires organisées à l'initiative de la Fondation au profit des pensionnaires des EP chaque année.

La Formation Professionnelle :

La Formation professionnelle, constitue la pierre angulaire de la stratégie intégrée menée par la Fondation qui relie les actions menées en intra-muros ou en phase post-carcérale pour la mise en place du projet de vie de chaque bénéficiaire à même de garantir une réinsertion socio-professionnelle efficace, et parer de ce fait au risque de la récidive.

En 2019, elle est passée de projet pilote, à une phase de quasi-généralisation expérimentée et évolutive, la formation professionnelle bénéficie actuellement à 63 établissements pénitentiaires dans la perspective de la généraliser à l'ensemble des prisons du pays, avec **12291 places pédagogiques, et 88 Filières de formation professionnelle, artisanale et agricole.**

Initiée par la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus, **cette stratégie** est forte de l'approche par partenariat avec la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPPT).

Appui aux familles des pensionnaires des EP :

Les services de la Fondation s'étendent aussi aux membres des familles des pensionnaires des EP, notamment en période d'emprisonnement de ces derniers, laquelle période qui nécessite un soutien renforcé de leurs familles suite à leur demande expresse, autant sur le volet social, qu'administratif ou judiciaire au cas par cas. Ainsi, plusieurs demandes transmises par la DGAPR suite à des requêtes exprimées par des pensionnaires afin d'intervenir au profit de leurs membres de familles, sont traitées par la Fondation pour un meilleur suivi et accompagnement des familles de détenus.

QUELS SONT LES PROGRAMMES DE RÉINSERTION POST CARCÉRAUX DISPONIBLES ET QUELLE COMPLÉMENTARITÉ Y A-T-IL ENTRE LES PROGRAMMES MIS EN PLACE DURANT LA PÉRIODE DE DÉTENTION?

L'accompagnement post-carcéral constitue actuellement la composante centrale et clef de voûte de l'intervention de la Fondation en matière de mise en œuvre des politiques de réinsertion au Maroc, étant la phase décisive dans le processus de réinsertion socio-professionnelle des pensionnaires des établissements pénitentiaires.

Celle-ci commence en intra-muros par des mesures de préparation à la libération, souvent 3 mois avant libération, assurées actuellement par les services compétents de la DGAPR, toujours en collaboration et coordination avec la Fondation Mohammed VI, qui continue à mener de très près la formation professionnelle qui permet aux anciens détenus une fois libérés de disposer des compétences professionnelles et savoir-faire nécessaires à une

réinsertion professionnelle efficace.

Par ailleurs, la complémentarité est traduite aussi sur le plan médical à travers l'étroite coordination entre la DGAPR et la Fondation basée sur le partage des listes nominatives des patients souffrants de maladies chroniques, telles que ceux sous hémodialyses, ou de conduites addictives, nécessitant une continuité de soins après libération, et qui s'avère très capitale pour certains bénéficiaires pour entamer tout processus de réinsertion socio-professionnelle.

Ainsi, l'accompagnement post-carcéral est assuré par la Fondation Mohammed VI à travers ses différents Centres régionaux déployés dans différentes régions du Maroc, (8 centres fonctionnels actuellement), notamment eu égard à la concentration de la population carcérale, dans un souci d'assurer des services de proximité, a été instaurée dans le cadre d'une approche holistique et intégrée².

Désigné en Dispositif intégré d'accompagnement, celui-ci s'articule autour de 4 axes essentiels complémentaires d'accompagnement post-carcéral, qui prennent en charge les différents facteurs aussi bien intrinsèques au bénéficiaire lui-même qu'environnementaux qui peuvent entraver une réinsertion socio-professionnelle efficace des anciens pensionnaires des EP.

Le dispositif Intégré d'Accompagnement post-carcéral à travers les CAR



Sur la base d'un Projet de Réinsertion établi en commun accord avec le bénéficiaire, dit Projet de vie, des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du projet pour une réinsertion effective sans risque de récidive, il s'agit de ce fait de monter un projet personnalisé avec chaque bénéficiaire, et qui regroupe les volets suivants:

1. La réinsertion sociale : à travers les axes d'accompagnement :

- **Familial** : qui intègre la notion de médiations familiales et l'association des familles respectives dans le processus de réinsertion pour assurer son efficacité et sa pérennité, notamment chez les jeunes et mineurs ;
- **Médical et psycho-social** : qui intègre aussi bien la santé physique que mentale et comportementale qui gagne en importance chez certains individus comme

les toxicomanes ou ceux souffrant de troubles de comportement;

- **Administratif et judiciaire** : en veillant à rayer tous les facteurs s'y rapportant pouvant entraver le processus de réinsertion, ou en permettant l'accès à des services assurés par l'État au profit des catégories vulnérables et précaires.
- 2. La préparation à la réinsertion professionnelle:** à travers le renforcement de la formation professionnelle dans la continuité des efforts déjà entamés dans ce sens à l'intérieur des établissements pénitentiaires en période de détention ;
- 3. La réinsertion professionnelle** : à travers l'emploi en les insérant dans des entreprises citoyennes, ou l'auto-emploi par le biais de montage de projets générateurs de revenus.

DISPOSEZ-VOUS D'UNE ÉTUDE SUR L'IMPACT DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION SUR LA VIE DES DÉTENUS APRÈS LEUR LIBÉRATION ? QUELS EN SONT LES RÉSULTATS ?

L'étude en question est en cours actuellement étant donné que la Fondation Mohammed VI dispose actuellement de suffisamment de recul et de cumul de données sur les différentes phases de mise en œuvre des programmes et dispositifs d'accompagnement dans le cadre de sa stratégie intégrée de réinsertion socio-professionnelle. La Fondation dispose aussi, et grâce à l'étroite collaboration des services de sécurité compétentes, d'une base de données sur le taux de récidive réel chez les bénéficiaires des services de la Fondation, qui font l'objet d'analyses en cours.

Cette étude permettra à terme d'envisager les mesures de perfectionnement ou de redressement le cas échéant des interventions de la Fondation dans le domaine.



La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus est une Association reconnue d'utilité publique, créée le 15 janvier 2002 par Sa Majesté le Roi, qui lui a attribué le nom de Son Auguste Personne et assure Sa Présidence Effective. L'avènement de la Fondation traduit l'attachement du Maroc à la préservation de la dignité humaine de cette frange de citoyens, en tant que personnes en difficulté, dont la peine privative de liberté n'entame en rien leur citoyenneté et leur dignité. Elle traduit également la vision Royale éclairée visant à renforcer la sécurité au sein de la société, à lutter contre la délinquance, à réduire le taux de récidive.

La Fondation se positionne en levier important pour mobiliser les intervenants aussi bien publics que privés et de société civile au service de la mise en œuvre de sa stratégie intégrée de réinsertion socio-économique des pensionnaires et ex-pensionnaires des établissements pénitentiaires et Centres de Protection de l'Enfance.

Le slogan de la Fondation illustre ces actions plurielles menées par différents intervenants :

«Leur Réinsertion Dépend de Nous»

Son action se déploie aussi bien à l'intérieur des établissements pénitentiaires et Centres de Protection de l'Enfance, qu'à l'extérieur après libération.

Ses attributions essentielles consistent à ce qui suit :

- Constituer une source d'alerte, de sensibilisation et une **force de proposition** pour une meilleure application de la loi;
- Contribuer à **l'amélioration des conditions de séjours** des pensionnaires des Etablissements Pénitentiaires et des Centres de Sauvegarde de l'Enfance;
- Promouvoir des **programmes d'alphabétisation, d'éducation et de formation professionnelle** pour la préparation à la réinsertion;
- Gérer et conduire un **programme intégré de réinsertion socio-professionnelle** après la libération basée sur la mise place d'un projet de vie.

Concevoir un bon accueil en établissement pénitentiaire, ne signifie pas se montrer souriant, il s'agit, plutôt, de mettre en place un dispositif professionnel de prise en charge

Par **Giacinto COLOMBO**, expert court terme



L'image de la prison véhiculée par la filmographie et la littérature renvoie souvent à un lieu de souffrance, parfois de violence, où règne une promiscuité malsaine et la personne perd ses repères et son identité; c'est la fonction dissuasive de la prison qui devrait empêcher ou, tout au moins, limiter

le passage à l'acte criminel, justement pour éviter d'entrer dans cet endroit effrayant.

En fait, les prisons ne cessent pas de se remplir. Puisseurs enquêtes ont confirmé que c'est bien plus le risque d'être arrêté par la police, que la peur de la prison qui influence la décision de commettre ou pas une infraction criminelle.

Les motifs qui peuvent amener quelqu'un à entrer en prison sont disparates : la ponctuation d'une carrière criminelle, d'un choix de vie; la conséquence d'une dégradation sociale et psychologique; une situation de crise, un raptus; etc. Peu importe le motif, l'entrée en prison représente pour tous un passage difficile, même pour les récidivistes qui sont habitués à entrer et sortir des prisons, même pour les personnes qui semblent avoir choisis, pour des raisons personnelles, délibérément la prison, la brusque transition entre le monde libre et un espace contraignant, la rupture inattendue avec le mode de vie habituel, demeure une expérience dure à dépasser et qui peut laisser des séquelles et compromettre la suite de la détention. C'est à ce titre que l'on parle de choc de l'incarcération en tant que trouble lié au stress post-traumatique (syndrome reconnu par le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux - DSM).

Cette souffrance, qui peut être de diverse intensité suivant la situation personnelle et pénale et qui a tendance à diminuer au fur et à mesure que la période de détention avance, est l'élément qui caractérise les premiers jours de l'incarcération. D'où la nécessité et l'importance de prêter une attention particulière à la procédure d'accueil des détenus.

L'accueil, du latin colligere (cueillir, réunir, associer), indique la manière de recevoir quelqu'un, la manière de se comporter avec lui lorsqu'il arrive.

Concevoir un bon accueil en établissement pénitentiaire, ne signifie pas, tout simplement, se montrer souriant, il s'agit, plutôt, de mettre en place un dispositif professionnel de prise en charge articulé en trois phases. Tout d'abord,

il faut sécuriser le nouvel arrivant (sécuriser : dans le double sens de le tranquilliser et rassurer, mais aussi de le mettre en sécurité pour éviter que son comportement puisse mettre en danger lui-même ou d'autres personnes ou bien troubler l'ordre interne de l'établissement); ensuite, il faut se faire une première idée du nouvel arrivant en recueillant le plus d'informations possible et, enfin, il faut favoriser l'adaptation à la nouvelle réalité que représente pour lui la prison.

Pour mettre en place de tel dispositif il est nécessaire de compter sur un cadre légal cohérent et en conformité avec les standards internationaux en vigueur en la matière; d'avoir à disposition des structures adéquates qui permettent un déroulement rationnel de la procédure et de disposer d'un personnel en nombre suffisant et spécifiquement formé pour exécuter ces tâches.

La conception du dispositif permettra, successivement, de dégager les procédures nécessaires pour assurer des modalités de fonctionnement et d'organisation convenables, procédures qui seront recueillies dans un manuel à dispositions du personnel en charge de l'accueil des détenus. Un tel outil aura l'avantage de favoriser la standardisation des procédures dans tous les établissements, de faciliter la tâche du personnel et de permettre un contrôle régulier et une vérification ponctuelle du travail du personnel.

L'importance d'avoir une scrupuleuse gestion des procédures d'accueil tient aussi au fait que le Service du Greffe représente le centre névralgique de l'établissement pénitentiaire, il contrôle la circulation de tous les détenus, il recense et conserve toutes les données sensibles, il entretient

des contacts opérationnels avec les Service Internes à l'établissement, mais également avec des Services externes, tels que, par exemple, la Magistrature et la Police. Le greffe est donc un service qui doit être bien organisé, bien structuré pour répondre aux différentes sollicitations et pour assurer une conduite et un accompagnement de la population pénitentiaire sans soulever des problèmes majeurs. L'activité du Service du Greffe doit être soumise à un contrôle rigoureux pour éviter, dans la mesure du possible les erreurs qui peuvent s'introduire dans les écritures - surtout dans les établissements sous pression à cause du surpeuplement-, erreurs qui peuvent avoir des conséquences très graves au niveau, notamment, de la durée de la détention (détentions illégales/libérations prématurées).

Par ailleurs, une procédure d'accueil en conformité avec les standards internationaux en matière de protection des droits de l'Homme et de respect de la dignité de la personne contribue à l'épanouissement de relations professionnelles positives entre les membres du personnel et les détenus renforçant, par la même occasion, la sécurité dynamique qui représente un vecteur important pour une correcte prise en charge des détenus.

A ce propos, le Manuel de Procédure pour l'Accueil des Détenus élaboré dans le cadre de la composante 1 du projet d'Assistance Technique, pourrait être un instrument efficace pour le renforcement et l'harmonisation du dispositif d'accueil, appuyant ainsi le processus de réforme engagé par la DGAPR qui vise l'amélioration générale du système pénitentiaire.

L'évaluation-diagnostic est un processus essentiel, complexe et pluriel il doit être effectué dès le début et régulièrement durant la période d'incarcération

Par **Pascal DÉCARPES**, expert court terme



Il est étonnant de constater que, même si les personnes ne veulent pas et n'aiment pas être incarcérées, rares sont celles qui poseront problème en détention de par leur comportement violent ou une tentative d'évasion. Une prise

en charge professionnelle, individualisée et humaine est généralement une garantie de tranquillité et de sécurité dans un établissement pénitentiaire.

Cependant, le risque ne disparaît jamais et c'est pourquoi il doit être régulièrement évalué afin d'adapter le niveau et les mesures de sécurité pour protéger les personnels et les codétenus et pour faciliter la vie en détention dans la perspective d'un travail de réinsertion.

La DGAPR s'est engagée dans une large réflexion sur (i) l'évaluation-diagnostic des détenus – pour répondre à la question «quel type de personne et quelles caractéristiques a le détenu ?», et conséquemment (ii) sur leur classification – pour que les mesures prises par l'Administration Pénitentiaire soient adaptées aux risques et besoins des détenus.

I. Évaluation-diagnostic

La DGAPR, grâce à son expérience et ses connaissances techniques, procède déjà à une évaluation sommaire des quatre principaux types de risques existants en établissement pénitentiaire :

- Le risque d'évasion;
- Le risque de violences à l'égard des personnels, des autres détenus et des visiteurs;
- Le risque de troubler l'ordre de l'établissement;
- Le risque qu'une personne détenue poursuive des activités illégales de sa cellule.

En fonction du type de risque, la priorité sera portée sur une sécurité statique (murs, barbelés, caméras, isolement) ou sur une sécurité dynamique qui tente d'influencer positivement le comportement et les attitudes des détenus.

L'apport récent des pratiques innovantes et des savoirs criminologiques est qu'en plus de l'évaluation des risques, il faut aussi comprendre quels sont les besoins des personnes détenues (toxicomanie, troubles psychiques, analphabétisme, ...) pour travailler avec elles sur ses points faibles, en s'appuyant notamment sur leurs ressources (soutien familial, habilités manuelles, plaisir du sport, ...).

L'évaluation initiale des risques ne s'appuie pas seulement sur le comportement observable, mais surtout sur les caractéristiques moins visibles comme par exemple :

- L'existence d'un mode de vie criminel;
- La présence d'une déviance sexuelle pédophile;
- L'attitude du détenu à l'égard de la victime de l'infraction;
- Des facultés de réflexion insuffisantes, par exemple une incapacité à anticiper les conséquences d'un acte;
- Une immaturité émotionnelle avec des difficultés de concentration ou face au stress;
- L'analyse des causes de l'acte de violence qui a été commis lors de l'infraction.

L'évaluation-diagnostic est donc un processus essentiel, complexe et pluriel qui doit être effectué dès le début de l'incarcération (évaluation initiale), et ensuite régulièrement lors de la période d'incarcération (évaluation continue).

C'est un gros chantier sur lequel la DGAPR travaille depuis quelques années et auquel l'Assistance Technique peut apporter un soutien.

II. Classification des détenus

Une fois l'évaluation-diagnostic effectué, les personnes détenues sont affectées dans des établissements

pénitentiaires et dans des régimes de vie en fonction des risques identifiés et des besoins de réinsertion de chaque détenu. Cette classification (actuellement en trois catégories au régime de vie différencié) permet d'encadrer le détenu et de mettre en place le Projet Individuel d'Exécution de la Peine (PIEP).

La classification des détenus, en plus de s'appuyer sur une évaluation-diagnostic prenant en compte tous les éléments criminogènes d'une personne, doit prendre en compte les principes de légalité, de nécessité, de justification, de proportionnalité. De plus, la classification doit respecter le principe de non-discrimination et ainsi ne pas faire de différence de traitement des personnes selon l'appartenance ethnique, la nationalité, la langue, l'orientation sexuelle, la religion, etc.

Comme c'est déjà le cas actuellement au sein des établissements pénitentiaires du Royaume du Maroc, le réexamen et la réévaluation font partie intégrante du système de classification qui se veut humain et qui cherche un juste équilibre entre sécurité et réinsertion. Ils sont programmés et organisés à une fréquence raisonnable, en tenant compte de l'évolution du détenu en vue des objectifs de réinsertion.

Une prise en charge basée sur la bonne connaissance des détenus par les personnels pénitentiaires est efficace pour la sécurité – notion de «sécurité dynamique»-, pour la réinsertion réussie de la personne détenue dans la société, et coûte à terme moins cher pour l'Administration car les détenus sont plus autonomes et respectueux des règles.

Bilan 2019 : ce qu'il faut retenir

1 Le Maroc possède 77 établissements pénitentiaires et 10 directions régionales.

L'ensemble des 77 directeurs d'établissement, les 77 adjoints au chef d'établissement, les 77 chefs de détention et les 77 adjoints aux chefs de détention ont bénéficié **d'une formation** managériale, soit un total de 308 hauts cadres en responsabilité sur les prisons marocaines.

Ces formations ont porté sur les missions, la responsabilité (administrative, pénale, civile, déontologique), la stratégie managériale, l'évaluation de la population pénale (pénitentiaire et criminologique), le partage et la maîtrise de l'information, la sécurité passive et dynamique, la gestion du personnel.

2 C'est fait ! au terme de plusieurs mois de travail acharné, l'Administration Pénitentiaire marocaine s'est désormais dotée **d'un référentiel métier/compétences**. L'objectif est de clarifier les missions et objectifs de chacun des métiers pénitentiaires dans le but d'une meilleure gestion des ressources humaines et d'une professionnalisation des pratiques.

3 La déontologie au sein de l'Administration Pénitentiaire marocaine est devenue une réalité: depuis avril la **DGAPR** a publié et communiqué à ses agents et partenaires le **«Code de déontologie et de conduite professionnelle»**. L'adoption d'un code de déontologie par l'Administration Pénitentiaire marocaine

est une action positive témoignant de sa volonté de moderniser le système pénitentiaire à travers la professionnalisation des pratiques, et la codification des règles relatives au comportement de ses agents. Ce code a également vocation à répondre aux attentes des usagers du service public qui escomptent une administration plus attentive à la légalité, à la transparence, et au droit, ces valeurs étant de nature à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

4 Les psychologues ont leur guide ! En effet, à l'issue de plusieurs sessions de formations, les psychologues de la **DGAPR** ont abouti à l'élaboration d'un **guide méthodologie de l'action du psychologue en milieu carcéral** : déontologie, diversification de l'action des psychologues, harmonisation des pratiques, professionnalisation du métier en institution carcérale.

5 Missions d'études en Europe. Dans le cadre du jumelage, les hauts cadres pénitentiaires marocains ont pu se rendre dans les 3 pays du consortium – France, Italie, Belgique – afin d'étudier en immersion plusieurs thématiques stratégiques pour la **DGAPR**; l'inspection en Italie, le travail pénitentiaire en Belgique, les équipes d'intervention et de sécurité en France, les transfèvements au sein des trois pays, le recrutement et la formation en étude comparée France – Italie – Belgique – Espagne.



Madame Claudia WIEDEY, Ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne au Maroc



Monsieur Mohamed SALAH TAMEK, Délégué Général à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion du Royaume du Maroc

La conférence mi-parcours du jumelage «Renforcement des Capacités Institutionnelles de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion du Royaume du Maroc» financé par l'Union Européenne s'est tenue jeudi 03 octobre 2019 au siège de la DGAPR à Rabat.



Les institutionnels DUE/DGAPR/CAP-RSA/JCI consortium France-Italie-Belgique étaient réunis pour prendre connaissance du bilan mi-parcours de mise en œuvre du jumelage pénitentiaire.

Le bilan à mi-parcours est très satisfaisant. Il est le fruit d'une mise en œuvre cohérente et opérationnelle des

composantes à la faveur d'une interactivité riche en pluridisciplinarité avec une DGAPR volontaire et en cours de modernisation. C'est ainsi que tout naturellement, ce jumelage pénitentiaire bénéficie d'une dynamique vertueuse permettant des résultats autant quantitatifs que qualitatifs.

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

Les missions court terme prévues sur la période suivante (Juin – Novembre 2020), sont présentées ci-après :

Pour les Experts Non Principaux Seniors :

Mois	Activité	Noms des experts
Juin (Télétravail)	4.2 Élaboration du guide/OSC	Patricia GERGAUD
Juin (Télétravail)	2.2. (2.2.1) Plans d'action	Pascal DECARPES
Septembre/Octobre	4.2.6 Peines alternatives	Giacinto COLOMBO
Septembre/Octobre	4.2.6 Peines alternatives	Jean-Charles FROMENT
Septembre/Octobre	1.1.5 / 1.1.6 Procédure d'accueil des arrivants	Giacinto COLOMBO
Septembre/Octobre	2.2 (2.2.2) Plans d'action	Pascal DECARPES
Septembre	3. Recherche Universitaire	François DIEU
Octobre	2.2 (2.2.4) Plans d'action	Pascal DECARPES
Octobre	2.2 (2.2.4) Plans d'action	Pascal DECARPES
Novembre	2.3 Intervention psychosociale	Nora LETTO
Novembre	6.3.2 Communication	Zakaria BENMOUMEN
Novembre	4.4 – 4.5 Création d'un réseau d'associations / OSC	Gergaud PATRICIA
Novembre/Décembre	6.6.1 Mise en œuvre des événements de visibilité	Zoubida MSEFFER

Pour les Experts Non Principaux Juniors :

Mois	Activité	Noms des experts
Novembre	2.2. Plans d'action de classification	Antonio JIMENEZ
Novembre	2.3 Intervention psychosociales	Olivia DE GROC

Le contenu de ce bulletin relève de la seule responsabilité de la DGAPR et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne.

RÉDACTEURS EN CHEF

Nassiba FASSI FIHRI

Pere-Yves DIAZ

RÉDACTION

Fadoua MAROUB

Andreu ESTELA BARNET

François GOETZ

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION

Aïcha BAKHORI

CRÉDIT PHOTOS

DGAPR et Assistance Technique

GRAPHISME ET IMPRESSION

Akwaz Création

CONTACT

34, Avenue Omar Ibnou El Khattab, Agdal. Rabat

Atm.maroub@gmail.com



